

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Francyne Thériault	Numéro de permis 731007	Date d'inspection Le 31 mai 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire Krok Soleil		Numéro de téléphone (506) 739-5455	
Adresse 99 rue Martin Edmundston NB E3V 2M7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : Une éducatrice fera sa formation en juin 2021	11(a)	30 juin 2021	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : une éducatrice fera sa formation en juin 2021.	24(1)(c)(vii)	30 juin 2021	

<p>Commentaires généraux</p> <p>Un plan pour la formation a été remis.</p> <p>L'inspection de la santé publique est échu depuis le 11-03-2021. Une demande fut envoyé.</p> <p>La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.</p> <p>Lors de ma visite, certains enfants sont à l'extérieur.</p> <p>Le parc de l'école est utilisé. Les équipements de jeu commercial, qui sont plus de 3 pieds (ex: balançoires, glissade, structures d'escalade, etc.) n'ont pas suffisamment de surface protectrice tel que demandé par le CSA. (30 cm). Ils est recommandé de vérifier avec les assurances si un incident ce produit si vous serez couvert du au manque de surface protectrice.</p>

original signé par _____

Le 31 mai 2021 _____

Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Francyne Theriault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 mai 2021

Date